

## MESSAGE TRES IMPORTANT

Je vous informe que la 2<sup>e</sup> montée historique du Ventoux est malheureusement annulée pour les raisons suivantes:

- La mairie de Bedoin ne donne pas d'autorisation évoquant une course de VTT vers le sommet
- Nous avons contacté la mairie de Sault pour faire le parcours sur un autre versant, celle ci ne s'y opposerait pas
- La réglementation FFVE a évolué pour être en conformité avec la FFSA, désormais "juge de paix" pour l'organisation de telles manifestations, et désormais, seuls les véhicules correctement immatriculés sont autorisés, dans la mesure où ils ne sont pas postérieurs à 1990 (exit les monoplaces, protos, .....). Même les autos modernes de l'organisateur ne sont plus autorisées en ouverture. Jusqu'à présent, la FFVE validait un règlement non conforme à celui de la FFSA, le tir a été rectifié. A priori.... Mais j'émet des réserves.
- La FIVA qui a visionné des images sur YouTube, a remarqué que quelques spectateurs étaient mal placés (poste 1 et arrivée) et en a référé à la FFVE. Cette dernière ne nous délivrera pas de visa pour organiser la manifestation. Concernant les spectateurs mis en cause, les consignes de sécurité prodiguées par les commissaires et par l'organisation n'ont pas été respectées malgré les relances. Réponse de la FFVE: "il faut prendre les noms des personnes pour les transférer à la gendarmerie afin qu'ils soient verbalisés" (laissez moi rire SVP .....)

Sachez que nous sommes contrariés par cet événement qui pénalise les deux parties, organisation et participants.

Sachez également que si ce type de manifestation devait être organisé sous l'égide de la FFSA, vous devrez payer plus cher car une licence vous sera demandée et des frais d'inscription au calendrier devront être payés par l'organisateur, donc supportés par vous.

Sachez enfin que cette annulation fera des heureux, dont je tairai les noms.

Cette annulation ne concerne que le Ventoux, mais pour St Jean ce qui est certain, c'est l'interdiction aux monoplaces, protos, bref tous véhicules non immatriculés. Si vous avez un véhicule "éligible", et que le cœur vous en dit, il reste de la place pour St Jean (26) puisque là aussi, nous sommes obligés d'évincer quelques autos. (parcours de 5.1Km, à faire au moins 4 fois, engagement 110€, double monte autorisée)

Vous trouverez ci dessous une copie de l'article 1.4 définissant les véhicules autorisés. Le règlement intégral est visible sur le site de la FFVE.

Je vous souhaite malgré tout une bonne journée.

Cordialement.

**Michel VIGNAL**

**Phocéa Productions**

VOIR CI DESSOUS

#### **1.4 Description de la manifestation.**

- Tour véhicule de plus de 30 ans régulièrement immatriculés (entre 1919 et 30 ans au 31 décembre de l'année en cours)
- Aux voitures de catégorie Young Timer et à des voitures prestigieuses, rares, à caractère exceptionnel ou présentant un grand intérêt historique allant de 30 ans au 31 décembre de l'année en cours à 1990 (le tout dans le limite de 10% du plateau de la démonstration).
- Motos anciennes, Side-cars ou de compétition de plus de 30 ans au 31 décembre de l'année en cours. (facultatif)

**Cette manifestation n'est pas une épreuve de vitesse mais une démonstration, avec comme seul objectif la notion de plaisir sans prise de risques inutiles, ni prise de temps. Le but étant de rouler à sa main en toute sécurité sur route fermée.**

**Un passager à bord (et non un copilote) strictement passif (pas de chronométrage, pas de note) sera accepté s'il a reçu l'autorisation du Directeur de la manifestation.**

**Les enfants de moins de 16 ans ne sont pas autorisés dans les véhicules en démonstration.**

**Tous véhicules d'après 1990 sont interdits**